



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Fortes des résultats obtenus, les Autorités communales confirment leur soutien à la production locale d'électricité solaire

Développer la production d'énergie photovoltaïque à Neuchâtel

Le fonds destiné à subventionner des installations solaires photovoltaïques privées sur le territoire de la Ville connaît un réel succès. Preuve en est que la manne à disposition depuis 2012 – 1 million de francs – a été épuisée en 2014. Déterminée à promouvoir les énergies dites renouvelables, la Ville de Neuchâtel a réalimenté le fonds à hauteur de 500'000 francs dans le cadre du budget 2015. Le Conseil communal a parallèlement inscrit quelques modifications s'agissant des conditions d'octroi.

Depuis 2012, la Ville de Neuchâtel soutient activement les propriétaires qui réalisent une installation solaire sur leur toit. Elle a, pour ce faire, créé un fonds ad hoc. Dotée d'un montant d'un million de francs, cette aide a permis de fortement développer le photovoltaïque. En 2012, on comptait moins de 800 m² de cellules solaires sur des bâtiments privés. Aujourd'hui, ce chiffre a été multiplié par 13 ! La production d'électricité ainsi obtenue permet de couvrir chaque année les besoins de plus de 500 ménages neuchâtelois, estime le délégué à l'énergie, Christian Trachsel.

Dans son budget 2015, le Conseil communal avait prévu un montant de 300'000 francs. Olivier Arni, directeur de l'Urbanisme, précise que ce montant a été porté à 500'000 francs suite à l'acceptation, par le Conseil général en décembre 2014, d'un amendement des groupes socialistes et popvertsol.

Les conditions d'octroi et les montants alloués ont été quelque peu modifiés par le Conseil communal. Le montant de la subvention a été limité à 750 francs par kW installé (1'000 francs auparavant). Cette décision est notamment justifiée par le fait que les prix des installations ont diminué d'environ 25% ces deux dernières années.

Parmi les autres modifications, il convient de mentionner le plafonnement du montant de la subvention à 15'000 francs (contre 20'000 francs) et l'introduction d'une limitation fixée à 5 bâtiments par propriétaire ou gérant d'immeubles. Cette limitation, on l'aura compris, doit permettre de répondre au plus grand nombre de demandes.

Ces montants permettront de soutenir la pose de 670 kW supplémentaires, ce qui représente près de 4'500 m² de cellules solaires ou la réalisation de près de 70 installations « moyennes ».

Selon le Conseiller communal Olivier Arni, la Ville de Neuchâtel est déterminée à promouvoir la production locale d'électricité photovoltaïque. Elle appelle de ses vœux l'extension, à l'ensemble du territoire cantonal, du soutien financier apporté aux propriétaires privés qui réalisent une installation solaire sur leur toit.

Neuchâtel, le 27 janvier 2015

Direction de l'urbanisme

Renseignements complémentaires:

Olivier Arni, conseiller communal en charge de l'Urbanisme, tél. + 41 (0)32 717 76 02

Christian Trachsel, délégué à l'énergie, tél. +41 (0)32 717 76 64